

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

COMITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES
ET À L'ÉDUCATION POUR LA
MÉTROPOLE DE LYON ET LE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE (CSFE, EX
CDPPEL)

Délibération : 10.2019.063

Transmis en préfecture le :

15 octobre 2019

Séance du : 8 octobre 2019

Compte-rendu affiché le 09 octobre 2019

Date de convocation
du Conseil Municipal : 2 octobre 2019

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON,
Guillaume COUALLIER, Michel MONNET,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Odette BONTOUX, Karine GUERIN, Bernadette
VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Yves
GAVault, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Maryse JOBERT-FIORE à Jean-Christian DARNE,
Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER, Odette
BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Karine GUERIN à
Christian ARNOUX, Bernadette VIVES-
MALATRAIT à Agnès JAGET, Marie-Paule GAY à
Nicole CARTIGNY, Yves GAVault à Marylène
MILLET, Anne-Marie JANAS à Philippe MASSON,
Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

François VURPAS, Serge BALTER

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier BROSSEAU

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) aident au financement d'actions éducatives, type accompagnement à la scolarité, dans le but de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire national, et en priorité dans les quartiers inscrits en politique de la ville.

Cette aide est mise en œuvre à travers les dispositifs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), qui sont suivis conjointement au sein du *Comité des Services aux Familles et à l'Éducation pour la Métropole de Lyon et le Département du Rhône (ex CDPPEL)*. La nature des actions doit être en cohérence avec la politique éducative et de soutien à la parentalité de la commune.

Au titre de la programmation 2019-2020, la CAF poursuivra sa participation pour le dispositif suite à la signature de la nouvelle COG 2018-2022 le 11 juillet 2018. REAAP et pour le CLAS.

Les deux dispositifs se déclinent suivant les actions énumérées ci-dessous.

Le dispositif **CLAS** s'inscrit en complémentarité des actions menées dans le cadre des rythmes scolaires révisés. Il permet de mettre l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, l'organisation avec une méthodologie du travail personnelle tout en restant dans une envie d'apprendre et le plaisir de s'ouvrir à d'autres dimensions, culturelle, artistique... Dans ce contexte, les actions seront travaillées en concertation étroite avec les différents acteurs éducatifs, notamment avec les directeurs d'école. Les 2 porteurs d'actions CLAS, que sont le CSCB et le MIXCUBE, sont subventionnés par la CAF et la DRDJSCS. Les montants prévisionnels inscrits pour le Mixcube, d'un total de 11322 €, sont intégrés au budget de la Ville.

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF/DRDJSCS	
Accompagnement scolaire primaire et ateliers d'expression	CSCB		2 gr	5050 €
Accompagnement scolaire secondaire avec ateliers d'expression			2 gr	7575 €
Accompagnement à la scolarité primaire	MIXCUBE	5188 €	1 gr	2555 €
Accompagnement à la scolarité secondaire		6134 €	1 gr	3025 €
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2019-2020		11322 €	6 gr	18205 €

** subvention demandée (budget prévisionnel) versée directement à la structure si accord.*

gr. = groupe ; 1gr. (entre 5 et 15 jeunes) devrait correspondre à 32,5 % de participation de l'Etat, avec pour plafond 7 885 € de dépenses, soit une **subvention maximale à hauteur de 2 563 € par groupe**

Quant au dispositif **REAAP**, les actions parentalité de la commune favorisent le bien être des familles et satisfont les intérêts de l'enfant et du jeune en préparant et en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale. De plus, elles confortent les parents dans leurs compétences, en lien avec les associations et les familles du territoire. L'effort de la Ville sera de 2 000 € attribués au CSCB sous forme de subvention et 4600 € fléchés pour le Mixcube et intégrés au budget de la Ville.

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF/DRDJSCS
Espace d'accueil parents-enfants : 1, 2, 3, soleil	CSCB	2 000 €	1 500 €
Temps de rencontres parents-enfants : MIXKIDS	MIXCUBE	4600€	800 €
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2019-2020		6 600 €	2 300 €

* subvention attendue versée directement à la structure

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **SOLLICITER** la CAF au titre du dispositif CLAS et REAAP pour le Mixcube
- **VERSER** la subvention de 2000€ au CSCB au titre du dispositif REAAP pour la mise en oeuvre des projets listés pour l'année scolaire 2019-2020
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier BROUSSEAU,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.